



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir des centres sociaux ruraux

Question orale n° 589

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'avenir des centres sociaux ruraux. Ces établissements sont au bord de la fermeture administrative, fragilisés par la dégradation de leur financement. Contrairement aux aides octroyées à la politique de la ville, les financements publics n'augmentent pas. Ils ne sont plus en capacité de clôturer les budgets tant les demandes des administrés augmentent, le coût de la vie est en hausse et les charges explosent telles que les fournitures, l'énergie, la hausse de la masse salariale liée à la revalorisation des salaires prévues par la convention collective du lien social, etc. Mises bout à bout, ces dépenses sont considérables. Dans la ruralité, les centres sociaux sont plus que nécessaires, ils sont indispensables. Ceux sont des acteurs clés de la cohésion et du lien social grâce aux actions menées au plus proche des besoins : portage de repas à domicile, animation des centres de loisirs, aide à l'accès et aux démarches administratives sur internet. Ils ont une mission de service public et les besoins sont en nette progression face à la crise conjoncturelle. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte augmenter les financements des centres sociaux ruraux et les pérenniser.

Texte de la réponse

AVENIR DES CENTRES SOCIAUX RURAUX

M. le président . La parole est à M. Victor Habert-Dassault, pour exposer sa question, no 589, relative à l'avenir des centres sociaux ruraux.

M. Victor Habert-Dassault . Dans l'Oise comme dans d'autres départements, il y a des déserts. Vous avez le choix entre la disparition des services publics ou des commerces de proximité, les déserts médicaux – ils viennent d'être évoqués – et les fermetures de classes, même si, dans ma circonscription, nous venons *in extremis* de sauver des classes à Ansauvillers, à Rochy-Condé et à Bonneuil-les-Eaux grâce à la mobilisation des élus, des parents et des enseignants.

Aux déserts s'ajoute l'isolement social d'une population vieillissante ou touchée par la précarité. Alors, animés par un désir d'agir, des élus locaux et des volontaires se sont rapprochés pour créer du lien, en faisant preuve de volonté, d'imagination et de beaucoup de bon sens. Les centres sociaux ruraux vivent au rythme des difficultés et des tensions collectives. Ils sont devenus au fil du temps des maillons indispensables de nos territoires grâce à des actions d'animation sociale, éducative et culturelle, et à des outils de lutte contre l'exclusion.

Ils sont habitués à s'adapter, à organiser des événements avec les moyens du bord, à serrer des budgets toujours plus restreints. Mais, maintenant, la coupe est pleine car les sommes réclamées sont hors de leur portée. En raison de l'inflation, les assistants sociaux ont obtenu une meilleure rémunération – je me réjouis de cette excellente nouvelle pour eux qui accomplissent leur travail avec passion et détermination.

En revanche, comment les centres sociaux peuvent-ils intégrer cette hausse des salaires ? D'autant qu'à cette revalorisation du travail s'ajoute une augmentation importante des charges avec l'envolée des prix de l'alimentation, de l'énergie, des transports et des produits d'hygiène.

« Fermer un jour pour ne pas fermer toujours », pouvait-on lire sur des banderoles à l'entrée des centres sociaux ruraux. À bout de souffle, à bout de sous, à bout de tout, certaines structures sont tentées de réduire leurs horaires d'ouverture ou leurs périodes d'accueil, d'autres de suspendre les repas ou de baisser la qualité des activités proposées.

Madame la ministre, comment sanctuariser les financements dans le temps ? Il est impossible de demander toujours plus aux collectivités. Elles sont également en difficulté puisqu'on leur impose d'agir toujours davantage, avec toujours moins de moyens. Comment pouvez-vous aider les centres sociaux ruraux à ne pas renoncer à des actions sociales d'une grande nécessité ?

M. le président . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées.

Mme Fadila Khattabi, *ministre déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées* . Monsieur le député, vous avez raison de rappeler l'importance pour les territoires ruraux des 2 373 centres sociaux et des 1 668 espaces de vie sociale. Le Gouvernement est mobilisé en faveur de leur déploiement, notamment avec les mesures présentes dans la convention d'objectifs et de gestion pour 2023 à 2027 signée le 10 juillet dernier. Toutes les conventions collectives du secteur prévoient des augmentations salariales dont on peut se réjouir car elles revalorisent des métiers indispensables.

Nous sommes toutefois conscients du coût que cela représente pour les centres sociaux, associatifs pour la plupart et parfois en difficulté, comme vous l'avez souligné. Afin d'en tenir compte, nous avons prévu une hausse des financements de 6 %. Elle permettra un relèvement du taux de prise en charge des prestations de services de la branche famille : de 40 à 42,4 % pour les prestations d'animation et de coordination – les fonctions de base d'un centre social – et de 60 à 63,6 % pour le financement des espaces de vie sociale et des référents familles.

Par ailleurs, nous soutiendrons financièrement la création de 611 structures, dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dans des zones de revitalisation rurale (ZRR) ainsi que dans des territoires pour l'heure non dotés. En effet, nous voulons favoriser un maillage par ces structures des territoires faiblement couverts, comme ceux d'outre-mer.

Nous devons travailler tous ensemble, notamment avec les collectivités territoriales afin que cet effort soit amplifié au niveau local.

M. le président . La parole est à M. Victor Habert-Dassault.

M. Victor Habert-Dassault . J'espère que les hausses dont vous avez parlé pourront compenser le coût de la revalorisation salariale évoquée, car les centres sociaux ruraux sont la clé de voûte de notre architecture sociale. Comme l'a dit l'ancien président de la République Jacques Chirac, « aucune civilisation n'a duré quand elle acceptait la fracture sociale des exclus ». C'est donc avec insistance que je vous demande de continuer vos efforts.

Données clés

Auteur : [M. Victor Habert-Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 589

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : Travail, santé et solidarités

Ministère attributaire : Travail, santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#)

Réponse publiée le : 28 février 2024, page 1200

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 février 2024](#)